



### **Déclaration préalable à la CAPA du 15 Mars 2017**

La profession vit une période de changement professionnel, avec une réforme statutaire (corps unique), une réforme indiciariaire (PPCR) et une transformation de la carte des CIO au plan local (carte cible).

#### Nouveau corps

Suite à la parution du nouveau décret sur les Psychologues de l'éducation nationale, le Sgen-CFDT rappelle qu'au 1er Septembre 2017 l'ensemble du corps sera psychologue de l'éducation nationale, avec des appellations peu lisibles pour notre public, quant aux DCIO ils disparaissent du paysage. Alors qu'on va abroger le décret de 1991, aucune existence statutaire ne leur est conférée dans le projet de décret. Seul un référentiel de missions a été élaboré.

Le Sgen-CFDT demande au ministère de mettre en place le plus rapidement possible un groupe de travail ministériel sur le statut et les évolutions de carrière des DCIO.

#### Tableau d'avancement à la Hors Classe

La mesure transitoire intervenue cette année permet de dissocier grade et fonction. Cette procédure est cependant de nature à créer une confusion chez nos collègues COP.

Les circulaires sur la mise en place de la procédure hors classe varient selon les académies et risquent d'entraîner des différences et des disparités.

Sur le plan national, environ 2400 COP sont apparemment promouvables pour lesquels l'administration à différents niveaux va devoir se prononcer. Entre 240 et 250 COP seraient effectivement promus. Comment s'opérerait l'harmonisation et un éventuel rééquilibrage au niveau national ?

Nous rappelons que le directeur de cabinet en GT14 demandait de débloquer le « bouchon » des plus âgés afin de mettre en œuvre une HC de façon plus fluide après sa création.

Au vu du projet présenté au GT du 9 mars, le Sgen-CFDT académique regrette que le critère d'âge ait été complètement écarté dans l'appréciation du parcours professionnel, ainsi sur 22 collègues âgés de 60 ans ou plus, seulement 8 d'entre eux bénéficieraient d'une possibilité d'avancement à la Hors Classe.

#### Recrutement des nouveaux DCIO

Jusqu'à présent, les néo-DCIO accédaient à l'échelle des DCIO en prenant la direction d'un CIO. Cette année cette procédure disparaît en pénalisant des candidats de valeur prêts à exercer des fonctions d'encadrement.

Le Sgen-CFDT attend qu'une note à venir apporte des solutions concrètes et justes à cette question.

Les COP actuellement faisant fonction vont se retrouver également pénalisés par cette mesure, sauf à se situer au dernier échelon depuis un certain nombre d'années.

Nous aurons donc à la rentrée 2017 des responsables de CIO sans grade et des gradés sans responsabilité de direction.

Le Sgen-CFDT regrette que la mise en place de la HC des COP se soit faite au détriment des néo-DCIO.

#### Carte des CIO : fermeture et relogement

Nous tenons à vous rappeler l'inquiétude profonde des collègues en raison des incertitudes qui pèsent sur la pérennité de plusieurs CIO. Qu'en est-il notamment du devenir des CIO de l'Essonne et de la rencontre envisagée avec le Conseil départemental ?